

Venelles, le mardi 20 novembre 2018


Le Maire,

À

CIQ DE VENELLES

28 Rue du Clos de la Bosque

13770 VENELLES

Service Risques 
 Dossier suivi par : Mme Ponce
 ☎ 04 42 54 93 11

N°: AM/PS/MD/SP

Objet : Désagréments dûs aux piqures d'insectes.

Monsieur le Président,

La commune est particulièrement sensible à ces désagréments et je vous informe que plusieurs actions ont déjà été menées cette année sur le territoire communal par les services municipaux.

En effet, la Commune mène des campagnes de vérifications régulières des regards, lieux privilégiés des sites larvaires. De plus une nouvelle page sur le site internet Venelles.fr avec un lien (*page : vivre à Venelles - les animaux dans la ville - le moustique*) permet depuis plusieurs mois de déclarer une zone avec la présence de moustiques. Ces données sont essentielles pour renforcer le dispositif mis en place depuis maintenant deux ans.

Enfin, dans une optique d'amélioration de la qualité de vie de chaque administré, la commune réfléchit d'ores et déjà à la mise en place d'autres actions pour la prochaine campagne 2019 en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS Paca) qui pilote l'ensemble du dispositif.

Je vous tiendrai dans tous les cas informés, et vous prie de d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire de Venelles,
 Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Arnaud MERCIER

